



Les signataires :

Considèrent que l'exclusion sociale, dont la forme première est l'exclusion professionnelle, est contraire aux principes d'égalité inscrits dans notre constitution, en écartant nos concitoyens les plus démunis de leur aspiration légitime à la dignité et de leur participation à la création de la richesse nationale.

Affirment qu'aujourd'hui le principal moyen de combattre l'exclusion sociale est de libérer, par un élan et une volonté nouvelle, les conditions d'accès et le retour à l'emploi durable des citoyens concernés.

Soulignent que le modèle des entreprises d'insertion constitue une passerelle efficace vers l'emploi des personnes qui en sont éloignées.

Constatent que la mission sociale des entreprises d'insertion et son bénéfice pour les personnes et la collectivité sont bridés par une politique de l'insertion par l'activité économique insuffisante.

Déclarent que le développement des entreprises d'insertion passe par une meilleure allocation des ressources nationales existantes et par la mobilisation des moyens disponibles à l'échelle européenne, garantissant la pérennité de leur mission sociale.

Ensemble, les signataires décident d'agir pour que, chaque année, 150 000 personnes exclues du marché du travail retrouvent emploi et dignité. Au regard de leur statut et de leur rôle, ils se fixent les priorités suivantes :

- 1. Soutenir** le déploiement des entreprises d'insertion, créatrices de richesses durables et d'emplois non délocalisables sur les territoires.
- 2. Agir** pour le retour à l'emploi durable des salariés en parcours d'insertion en consolidant les passerelles entre entreprises classiques et entreprises d'insertion.
- 3. Renforcer** la formation et la sécurisation des parcours professionnels des moins qualifiés en encourageant une meilleure répartition des ressources des OPCA¹, du FPSPP² et de Pôle Emploi.
¹ Organisme Paritaire Collecteur Agréé - ² Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels
- 4. Développer** substantiellement les achats socialement responsables dans l'objectif qu'ils atteignent 10% des achats privés et publics à l'horizon 2017.
- 5. Orienter** la finance solidaire, et notamment l'épargne salariale, vers les entreprises d'insertion pour que chaque citoyen contribue, à son échelle, au développement d'une économie plus juste.
- 6. Inscrire** durablement l'entreprise d'insertion, modèle économique au service de l'inclusion active et de l'innovation sociale, dans les fonds structurels, et notamment le Fonds social européen.
- 7. S'investir** dans le pilotage d'une politique volontariste au service de l'emploi et de l'insertion dans un organisme associant l'Europe, l'Etat, les collectivités territoriales, les partenaires sociaux et les entreprises classiques.